

Date de la convocation 3 mai 2016

Absents excusés : Julio Le Dias (pouvoir à Michel Lajoie).

20h00 : Présentation de l'analyse financière des années 2014 et 2015 par M. Rostain, trésorier.

Début de séance à 21h15 - Secrétaire de séance : Philippe Psaila.
Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 7 avril 2016.

Affaires générales

Convention pour location du matériel du Comité des Fêtes : A l'occasion de la cérémonie du 29 mai, le conseil propose de faire un contrat de location pour la SONO d'un montant de 60€, de discuter de cette convention en commission Communication, culture et vie associative avec les représentants de l'association, et de présenter ensuite les conclusions de la commission pour décision, lors d'un prochain Conseil municipal.

Vente de bâtiments communaux : La commune ayant pour projet de vendre le hangar rue de la poste, le bâtiment à l'entrée du Val d'Amby, ces biens ont été estimés par la régie Tivillier-Gasc. A cela il faudra ajouter les frais d'agence. La commune est toujours dans l'attente de l'estimation de France DOMAINE. Le conseil demande de faire réaliser leur évaluation par d'autres agences (Guy Hoquet, Crémieu Immobilier) avant de fixer la mise à prix de ces bâtiments, et afin d'obtenir d'autres propositions de contrat.

Vente du café du Lac : suite à notre demande, l'avocat de la famille Lorrion nous a communiqué les principaux détails concernant cette vente. La mise en vente est de 150 000 €. La réévaluation du loyer est possible, selon Maître Pichon de Bury, à hauteur de 1 200€ hors charges. Outre cette augmentation qui est complètement déconnectée de la réalité, une indemnité d'exclusion est due à la gérante actuelle. Vu l'état du bâtiment, la commission exclut l'acquisition du café du Lac. Reste le problème de la licence IV qu'il faudra préserver.

CCIC

Travaux sur la signalétique : Suite à l'étude signalétique intercommunale en vue d'implanter des Relais d'information et de services et une signalétique d'information locale sur les 21 communes afin d'indiquer les commerces, les artisans, les équipements publics, les sites touristiques, voire même les sentiers de randonnée, la commune délibère favorablement et à l'unanimité pour l'installation du mobilier signalétique sur la commune, les clés de répartition financière proposée par la CCIC, l'estimation de la répartition financière entre la commune, la CCIC et les professionnels. Coût supporté par la CCIC : 8 350€, par la commune de Hières sur Amby : 2 030€, et par les professionnels : 1 890€.

Finances

Participation de la commune de Vernas aux frais de fonctionnement de l'école : cette participation est calculée au prorata du nombre d'enfants de Vernas accueillis à l'école et représente le coût pour le fonctionnement de l'école, de la cantine, des TAP et de la garderie. 1 185 €/enfant, soit 33 183.36 € pour 28 élèves. Vote pour à l'unanimité.

Régie camping - Ajout de prestations et modification de tarif : Ajout du tarif pour une tournée de linge : 3€. Modification des tarifs de location du mobil-home : forfait 1 ou 2 personne(s) 28€ (basse saison) 32€ (haute saison) + personne supplémentaire : 14€ (basse saison) et 16€ (haute saison). Vote pour à l'unanimité.

Régie musée Mise à jour des produits en vente au musée : La liste des produits vendus au musée (ouvrages et cartes postales) nécessitant une réactualisation, le conseil vote favorablement à l'unanimité cette mise à jour.

Encaissement de chèques : Pour faire suite à la modification de contrats avec Rex-rotary, cette société nous rembourse les sommes de 380.45€ et 7 243.77€. Le conseil accepte l'encaissement de ces chèques à l'unanimité.

Personnel

Le maire informe le conseil de l'avis favorable du CDG38 sur la réorganisation du service du secrétariat de mairie.

Information sur les conventions de mise à disposition d'un agent pour des missions d'archivage dans les communes voisines : Le maire fait part au conseil des remerciements chaleureux de la commune de Saint-Romain de Jalionas pour le travail effectué par notre bibliothécaire dans leur service. Par ailleurs, il informe que des mises à disposition sont prévues pour un travail d'archivage sur les communes de La Balme les Grottes et Optevoz dans un premier temps, puis sur Moras et Vernas ensuite. Les conventions prévoient un remboursement par ces communes des heures passées et des frais kilométriques.

Mise en place d'un CDI : Un agent recruté par la commune ayant eu déjà 2 contrats à durée déterminée de 3 ans chacun, il s'avère nécessaire de renouveler l'emploi de cet animateur médiateur du patrimoine sous la forme d'un contrat à durée indéterminée. La durée de l'emploi est de 35h et la base de rémunération est l'indice brut 359 (indice majoré 334). Le conseil approuve à l'unanimité.

Avancement d'un agent au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe : Mme Ludivine Meunier peut prétendre à un avancement de grade à compter du 11 janvier. Vu les avis favorables de la commission administrative paritaire et du maire, le conseil accepte cet avancement de grade à l'unanimité et crée le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe en conséquence.

Avancement d'un agent au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe : Mme Pierrette Chamberaud peut prétendre à un avancement de grade à compter du 1^{er} juillet. Vu les avis favorables de la commission administrative paritaire et du maire, le conseil accepte cet avancement de grade à l'unanimité et crée le poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe en conséquence.

Scolaire

Demande de prise en charge de frais de transport scolaire : Suite à une demande d'enseignant pour le transport des élèves de CM2 pour le collège de Crémieu, le conseil accepte à l'unanimité la prise en charge financière. Après l'étude de 2 devis, la proposition de la société TRANSARC pour un montant de 145€ est retenue.

Demande de participation aux frais du centre médico-scolaire : Vu la demande de M. le Maire de La Tour du Pin pour une prise en charge financière incombant à notre commune, en ce qui concerne le CMS qui intervient sur notre école, le conseil vote favorablement à l'unanimité. La participation communale s'élève à 128.35€.

Questions diverses

Location-vente d'un véhicule pour le service technique : Au vu de l'état des finances de la commune, le conseil n'est pas favorable à l'achat ou à la location d'un véhicule supplémentaire. La question sera réétudiée dans une période plus favorable. Vote contre à l'unanimité.

Opération Voiture A Partager (VAP) : Suite à une présentation de ce projet par l'Agence de mobilité lors d'un précédent conseil, qui consiste à favoriser la pratique de l'auto-stop en la cadrant dans un réseau où piétons et automobilistes se reconnaissent, le conseil vote favorablement et à l'unanimité à ce projet. A noter que le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné est maître d'ouvrage et l'Agence de mobilité est assistant à maître d'ouvrage pour l'organisation, la mise en place et l'animation du projet. Deux axes vont être expérimentés pendant 2 ans dont l'un passe par Hières-sur-Amby (Pont de Chérucy- La Balme les Grottes). Il est noté qu'une communication devra être faite à destination de la population sur le principe de ce projet et la nécessité des villageois de s'inscrire pour en profiter.

Rappel de la date du 29 mai commémorant les 100 ans de la bataille de Verdun.

Prochaine réunion Vendredi 10 juin à 20h00